

**CONCOURS INTERNE
DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES 2ÈME CLASSE**

ANNÉE 2017

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

Durée : 2 heures – Coefficient : 3

Comptabilité privée

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P.

Le candidat devra compléter l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformer aux instructions données

Nom de naissance

Prénom usuel

Jour, mois et année

Signature obligatoire

Numéro de candidature

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Faire comme ceci

Ne pas faire

Axe de lecture code à barres candidat

Axe de lecture code à barres candidat

À compléter par le candidat

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Interne

Pour l'emploi de : **Contrôleur des Finances publiques de 2ème classe**

Épreuve n° : **2**

Matière : **042**

Date : **2 | 5 | 1 | 0 | 2 | 0 | 1 | 6**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

NOTE / 20

NOTE / 20

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :

Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur NOIRE ou BLEUE.

EXEMPLE DE MARQUAGE :

Faire comme ceci

Ne pas faire

Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

Cadre A réservé à la notation

20	19	18
17	16	15
14	13	12
11	10	09
08	07	06
05	04	03
02	01	00

Décimales

,00	,25	,50	,75
-----	-----	-----	-----

Cadre B réservé à la notation rectificative

20	19	18
17	16	15
14	13	12
11	10	09
08	07	06
05	04	03
02	01	00

Décimales

,00	,25	,50	,75
-----	-----	-----	-----

Erreur

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUJET

COMPTABILITÉ PRIVÉE

Les candidats sont autorisés à utiliser les matériels et documents suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».*
- *le plan comptable normé (pas de photocopie) et non annoté comportant uniquement la liste des comptes sans les documents de synthèse.*

Les téléphones portables sont interdits y compris pour leur fonctionnalité accessoire de calculatrice.

L'utilisation de tout autre document ou matériel est interdite.

Nommé comptable au sein d'un cabinet, le chef de service vous confie trois nouveaux dossiers.

Vous traiterez l'ensemble des exercices en appliquant un taux de TVA à 20 %. Toutes les opérations sont soumises au régime de la TVA sur les débits. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

EXERCICE N°1 :

A) Afin de rappeler les règles élémentaires de la comptabilité aux stagiaires du cabinet, votre chef de service vous demande, dans un premier temps, de préparer une note interne (une page au maximum) redéfinissant les principes comptables suivants :

- 1) Le principe de continuité d'exploitation.
- 2) Le principe d'indépendance des exercices.
- 3) Le principe de prudence.

B) Dans un second temps, vous rappellerez la définition des remises commerciales et leur mode d'enregistrement.

EXERCICE N°2 :

L'entreprise ROUTARD réalise les investissements suivants :

1. Le 29 mars N : L'entreprise réalise une opération de cession au comptant (par banque) d'un matériel de transport pour 6 000,00 € HT. Le matériel a été acquis le 1^{er} janvier N-3 pour un montant de 15 700,00 € HT. Aucun reversement de TVA ne sera comptabilisé.

2. Le 5 avril N : Acquisition d'un terrain pour 62 000,00 € (pas de TVA). Les frais de notaire correspondent à 12,5 % du montant du bien et les droits de mutation à 5 % du montant du bien. L'entreprise décide de rattacher ces frais au coût de l'immobilisation. L'acquisition est payée le jour même par chèque bancaire.

3. Le 10 avril N : Achat à crédit de machines à calculer : 50 unités à 200,00 € HT l'unité. L'entreprise décide d'enregistrer cet achat dans un compte de charge.

4. Le 16 avril N : Un matériel industriel est acquis et mis en service pour une valeur de 15 000,00 € HT. La durée d'utilisation prévue est de 10 ans, mais avec un renouvellement du moteur au bout de 5 ans. L'estimation du composant « moteur » est de 3 000,00 € HT. Le règlement est effectué le jour même par chèque bancaire. Le bien est amorti selon le mode linéaire.

5. Le 22 avril N : Règlement par chèque bancaire des 50 machines à calculer.

6. Le 31 décembre N :

– Amortissement du matériel industriel.

– Amortissement d'un ordinateur acquis pour 18 000,00 € HT le 12 juin N-4 et amorti en mode dégressif pour une durée de 5 ans (coeff de 1,75). Arrondir à l'euro supérieur.

– Opérations d'inventaire liées à la cession du matériel de transport le 29 mars N, sachant qu'au 31 décembre N-1, une provision pour dépréciation d'un montant de 280,00 € a été enregistrée et les amortissements s'élèvent à 9 420,00 €. L'amortissement de l'année N s'élève à 733,00 €.

Travail à faire :

1) Présentez le tableau d'amortissement lié à l'acquisition du matériel industriel (structure et moteur) du 16 avril N.

2) Enregistrez toutes les écritures comptables nécessaires pour l'année N.

EXERCICE N°3 :

L'entreprise SURVOL réalise les opérations suivantes :

1. Le 2 mars : Vente au client ALPHA de processeurs informatiques pour un montant de 480,00 € TTC. Émission d'une traite échéance au 30 avril N, acceptée immédiatement par le client.

2. Le 8 mars : Remise à l'escompte de la traite acceptée par le client OMEGA le 20 février pour une facture de 3 800,00 € HT.

3. Le 10 mars : Réception de la banque d'un avis de crédit correspondant à la traite remise à l'escompte le 8 mars. Commission de 15,00 € HT et intérêts de 84,00 €.

4. Le 12 mars : L'entreprise BETA verse un acompte de 610,00 € par chèque sur sa commande n°11.

5. Le 15 mars : Vente au client GAMMA de produits finis pour 552,00 € TTC. Émission d'une traite à échéance au 31 mars acceptée immédiatement par le client.

6. Le 17 mars : Vente à l'entreprise BETA de marchandises pour 7 650,00 € TTC (commande n°11).

7. Le 26 mars : Remise de l'effet tiré sur le client GAMMA à l'encaissement.

8. Le 31 mars : Réception de l'avis de crédit de la banque suite à la remise du 26 mars. Montant net : 543,00 €.

Travail à faire :

Enregistrez au livre journal les opérations du mois de mars en utilisant le cas échéant les comptes 5113 et 5114.

